

*L'Ajournement*

Le problème, c'est que l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce détient un monopole. Les pêcheurs ne peuvent vendre du poisson à aucun autre organisme que lui. Il n'existe aucune concurrence dans le secteur. Il est interdit aux citoyens canadiens de devenir acheteurs, vendeurs ou négociants de poisson d'eau douce dans les régions du pays où la Loi sur l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce est en vigueur. On ne peut pas essayer de nouvelles idées de commercialisation à cause de cet office. Les pêcheurs de ma région, des Territoires du Nord-Ouest, se sentent négligés par l'office qui a tendance à s'intéresser surtout à la région du lac Winnipeg.

Nous avons un produit de toute première qualité, qui doit se vendre au prix fort. Nous craignons toutefois que notre poisson de première qualité n'ait servi en quelque sorte à subventionner la production de qualité inférieure du Manitoba. C'est peut-être vrai; peut-être ne l'est-ce pas. Si l'on ne permet pas la concurrence et si l'on ne permet pas aux gens d'essayer de nouvelles idées de commercialisation, nous n'en serons jamais certains.

● (1810)

Je vous assure que les pêcheurs des Territoires du Nord-Ouest se trouvent dans une situation désespérée. Le secteur de la pêche a besoin en permanence de subventions pour survivre; il reçoit environ un demi-million de dollars par an rien que du gouvernement territorial. Il n'en était pas ainsi lorsque le secteur privé pouvait vendre du poisson. Nous avons maintenant un marché réglementé par les bureaucrates au lieu d'un marché libre.

Le rapport du Sénat est très fouillé. Sous la direction de l'honorable Jack Marshall, le comité a parcouru les régions où l'on pratique la pêche du poisson d'eau douce. Les membres du comité sont allés à Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest; ils ont pu entendre les recommandations des associations de pêcheurs des Territoires ainsi que l'avis de citoyens de toutes sortes. La presse locale a publié plusieurs articles, et le rapport a été bien accueilli. C'est la preuve que le Sénat faisait son travail. Ce comité sénatorial consciencieux a fait de l'excellent travail. Le comité a fait une série de bonnes recommandations. A mon avis, il a un peu trop ménagé la chèvre et le chou. Il aurait pu être plus direct, mais il a fait du bon travail.

C'est probablement la recommandation 13 b) du rapport qui est la plus importante de toutes. Le comité y préconise l'octroi de permis à des négociants et de rendre le commerce du poisson au secteur privé. Il y a des gens disposés à le faire lorsqu'ils en auront reçu l'autorisation. Récemment, je m'entretenais avec des amis chinois qui me disaient que le corégone salé d'une façon particulière se vend environ 8 \$ la livre à Hong Kong. Ils aimeraient établir une salaison de ce genre. A l'heure actuelle, les pêcheurs touchent quelques cents la livre pour ce poisson, de sorte qu'il y a là un marché qui devrait être exploité.

Nous avons besoin de l'autorisation du ministre pour obtenir un permis afin que l'entreprise privée puisse se lancer dans cette affaire. Après y avoir mûrement réfléchi, j'estime qu'en

l'absence de l'entreprise privée et de la concurrence dans l'exploitation des pêches du Nord, ces pêches vont disparaître. Cela ne fait aucun doute.

**M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, le député de Western Arctic (M. Nickerson) a demandé au gouvernement une réponse au rapport provisoire sur les pêches en eau douce qui a été préparé par le comité sénatorial des pêches. Je félicite le député de l'intérêt qu'il porte à ses électeurs et aux pêcheurs en eau douce de tout l'Ouest. Personne à la Chambre ne conteste sa connaissance de ce domaine et le ministre le remercie de sa participation à des questions de cette nature.

A ce jour le comité n'a publié que le premier d'une série de rapports provisoires sur la commercialisation du poisson au Canada. Bien que le titre semble limiter la portée du rapport à la commercialisation, il contient quelque vingt recommandations diverses portant sur la gestion des ressources, les affaires fédérales, provinciales et territoriales, le mandat de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et, naturellement, la commercialisation en général.

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a été constitué en 1969, à la demande des gouvernements provinciaux, pour mettre de l'ordre dans la commercialisation des produits de poisson d'eau douce et augmenter les revenus des quelque 3500 pêcheurs qui travaillaient dans ce domaine.

Depuis 1969, l'Office a réussi à atteindre les objectifs de son mandat comme le prouvent les rapports annuels qui sont présentés à la Chambre chaque année.

L'Office continue à avoir l'appui des provinces participantes: le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, l'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest. Il a aussi l'appui de la vaste majorité des pêcheurs. Les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans ont examiné le rapport avec grand soin.

● (1815)

Le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a écrit au président du comité du Sénat pour l'informer de son opinion au sujet de ce rapport. Actuellement, le ministère est en train de mettre en application nombre des recommandations contenues dans le rapport. Les rapports suivants sur les pêches de l'Atlantique et du Pacifique recevront la même attention pour que, comme le disait le député, nous puissions étudier également la morue, le saumon, le corégone et la truite.

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD—LES  
RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DU CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL

**M. Alan Redway (York-Est):** Monsieur le Président, comme vous le savez bien, le gouvernement progressiste conservateur s'est fermement engagé à promouvoir la paix et le désarmement nucléaire, non pas un désarmement nucléaire unilatéral, mais plutôt un désarmement nucléaire multilatéral et vérifiable. C'est la seule chose qui puisse garantir que nous pourrions conserver nos valeurs et nos institutions démocratiques canadiennes, faire respecter la loi, gouverner notre propre pays, empêcher la guerre, dissuader l'agression et régler les conflits de façon pacifique.